

BUDGET PREVISIONNEL GEORGES CHELON AU CAMION

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location (a)	500,00	Autofinancement	63,87
ET MOI ? loc mat	500,00		
Frais de transport (b)	250,00	Participation des personnes (d)	400,00
Boissons et alimentation	500,00		
		Autres financements	
Hébergement	165,50		
Déplacements (c)	250,00		
Assurances	0		
Tracts, affiches	0		
		Aide demandée au PIC	1000,00
Taxes (SACEM)	48,37		
Divers			
Valorisation du bénévolat	441,04	Don des bénévoles	441,04
3 pers x 12h x 12,25 €/l'heure			
Sous-total des dépenses engagées	1904,91		
Financement d'un autre projet (e)			
Total	1904,91	Total	1904,91

¹ **Ne pas inscrire les centimes**

² **Joindre impérativement les devis**

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;

contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à : ROUBAIX Date : 13/03/2026